

Le Ralliement

Ceux qui font de la politique ou s'y intéressent de plus près — même les électeurs qui arrivent à faire la différence entre politique et politique politicienne —, ne peuvent faire l'économie du sujet traité dans cette chronique. On ne peut comprendre l'évolution de la politique française depuis l'instauration définitive de la III^e République, sans la rapporter à tout ce qu'évoque le mot « Ralliement », et prendre la mesure des répercussions phénoménales qu'il aura sur la vie politique de notre pays et de l'Europe, comme sur la vie politique de bien d'autres pays dans le monde.

*

Voilà une intervention qui va peut-être en laisser plus d'un lecteur perplexe. *Le Ralliement*, qu'est-ce que c'est ? En quoi cela consiste-t-il ? Et qui cela peut-il bien concerner ? Certains auront compris que je m'adresse davantage à un public catholique. Mais attention : cela concerne tous les Français, catholiques ou non, car, comme nous allons le voir, ce fait historique passé presque inaperçu de la masse de nos compatriotes non avertis (et même avertis !), n'aura pas été sans influencer notre destin commun, au point que nous pouvons en mesurer aujourd'hui toutes les conséquences ; des conséquences que je ne crains pas de qualifier d'effroyables pour notre pays comme pour l'avenir du monde. Alors, que vous soyez catholiques pratiquants ou non, que vous soyez incroyants, athées, païens, anticléricaux, matérialistes, profanateurs, idolâtres, hérétiques, la liste des esprits forts et des mécréants est longue ; dès lors que vous êtes Français et européens, vous êtes concernés au premier chef.

Je me suis souvent posé cette question du Ralliement, jadis, sans vraiment en comprendre toute la portée, sans y trouver de réponse. Je ne suis ni théologien, ni spécialiste des questions religieuses ; je me contente seulement d'agir selon ma foi catholique, autant qu'il est possible de l'être dans un monde totalement perverti ; j'en ai d'ailleurs manifesté l'expression dans mon livre *Le Christ décrypté*. Mais je suis, avant tout, un politique, un politique de l'espèce la plus dangereuse pour la République, c'est-à-dire, comme je me plais à le répéter, de ceux à qui on ne fait pas prendre les vessies idéologiques pour les lanternes de la vérité. C'est donc sous l'angle des conséquences politiques que je me suis intéressé à cette question. Jusqu'au jour où, enfin, un auteur, M. Philippe Prévost, a traité cette question de manière spécifique. Il a fallu quand même attendre cent-dix ans pour que quelqu'un se penche sur le sujet, qu'il fasse l'objet d'une synthèse appropriée, la seule, à ma connaissance, existant à cette date ; un sujet dont l'importance historique me paraît du même niveau que la Révolution française ; et Dieu sait que la Révolution, elle en a suscité des études !

Le livre n'est pas d'accès facile, car il s'agit de démonter les relations qui se sont établies entre la République maçonnique française et le Vatican à la suite du Second Empire, et de s'intéresser aux conséquences de l'avènement de la III^e République, ainsi que des rapports entre l'Église de France et la République ; des relations évidemment de type diplomatique, relations feutrées, pleines de sous-entendus, de non-dits, d'approbations ou de refus, tacites ou clairement exprimés ; mais aussi des relations qui se déroulent dans un contexte théologique et idéologique extrêmement imbriqué. Le mérite de M. Prévost est d'avoir su saisir la subtilité de ces relations diplomatiques et d'en établir toute la portée, c'est-à-dire leur signification réelle, d'en mesurer toutes les conséquences, ainsi que leurs répercussions sur les destinées de la France et l'ensemble des grands pays catholiques du monde.

Ces relations seront fondées sur une volonté de la papauté, en l'occurrence une décision du Pape Léon XIII, d'inciter les catholiques de France à rallier la République. C'est donc en 1892 que cette décision va prendre effet sous la forme d'une lettre encyclique nommée, selon la tradition, par les premiers mots du texte : *Au milieu des sollicitudes* ; une appellation, j'allais dire hautement pastorale, dans tous les sens du terme.

Mais avant d'en consulter l'élément déterminant, il convient de rappeler le contexte historique. En 1892, nous sommes quelque vingt ans après la fin de Second Empire, la guerre franco-allemande de 1870 et la Commune de 1871. Une fois de plus, la France est ravagée par la guerre et la révolution. La Troisième République, bien que (auto-) proclamée sitôt l'effondrement de l'Empire, a du mal à s'imposer. Les toutes premières assemblées parlementaires sont dominées par les royalistes, c'est-à-dire par les catholiques. Or les fondateurs de la Troisième République sont de rudes francs-maçons, fondamentalement athées, anticléricaux, et ennemis jurés de l'Église catholique, de cette Église, ne l'oublions pas, co-fondatrice de la France et immense contributrice à ce que notre civilisation française aura montré de meilleur au monde ; un seul objectif obsessionnel les habite : neutraliser l'influence de l'Église sur le peuple français et marginaliser le culte catholique, voire le faire disparaître ; héritiers directs des Jacobins de la Révolution française, ils vont montrer, comme leurs ancêtres politiques, qu'ils sont plus motivés pour lutter contre l'Église et la religion que contre la royauté ; c'est une explosion de haine qu'ils entretiennent sous différentes formes intellectuelles et politiques contre la foi catholique ; une haine mortelle qu'ils semblent déterminés à n'épuiser que la religion fondatrice qui a porté si haut notre civilisation française ne soit éradiquée.

En 1873, l'échec de la tentative de restauration de la royauté avec l'affaire du comte de Chambord est consommé ; est consommée dans le même temps la division irréductible entre légitimistes et orléanistes... À partir de cette date, les républicains ont, pour la première fois depuis la Révolution, les mains libres et une autoroute, pour ne pas dire une voie royale, dégagée devant eux. De 1880 à 1892, une première salve de lois républicaines va déstabiliser le puissant édifice millénaire de l'Église catholique de France bâti au cours des siècles, et porter des coups de canifs décisifs dans le Concordat de 1801. Il faut le reconnaître, certaines de ces lois ne sont pas à rejeter entièrement ; tout cela aurait mérité quelques aménagements et une certaine intelligence d'approche, mais là n'est pas la question. Les catholiques, en tant que tels, se retrouvent évincés de la vie politique et sociale, comme ils l'ont été sous la dictature jacobine ; l'État républicain franc-maçon va commencer sa lente emprise totalitaire sur le domaine public et sur le peuple français, comme l'Église et l'Ancien régime ne l'auront jamais exercé au point qu'on connaît aujourd'hui ; une emprise totalitaire sur l'individu qui doit faire naître l'Homme Nouveau ; c'est-à-dire l'Homme des droits de l'homme ; comprenons : l'homme dégénéré qui n'a que des droits et aucun devoir.

Il convient d'apporter une autre précision importante qui donne tout son sens à la suite des événements ; à la fin du XIX^e siècle, les catholiques représentent en France 90% de la population ; cela ne veut pas dire qu'il y avait 90% de pratiquants, mais que 90% de Français se reconnaissent peu ou prou catholiques de tradition. Aujourd'hui, je ne sais pas si on trouverait 30% de pratiquants et de non-pratiquants se disant catholiques parmi les Français de souche ; et encore le chiffre paraît optimiste.

C'est donc à ce moment, en 1892, que le pape Léon XIII communique aux évêques de France sa lettre encyclique *Au milieu des sollicitudes*, dont le contenu s'adresse directement au peuple français ; je dirais même que c'est une interpellation personnelle directe aux Français eux-mêmes ; ce qui, habituellement, ne se fait jamais, ne s'est même jamais fait ; nous nous trouvons dans une situation exceptionnelle : le titre exprimé en français et non en latin, confirme la démarche très inhabituelle du Saint-Siège... Et quelle est la raison de cette situation exceptionnelle ? Le Pape est dans une position institutionnelle, que nous dirons délicate, le mettant en situation de rechercher le soutien d'un grand pays catholique. On sait que le Vatican vient de perdre ses États Pontificaux, suite à l'avènement de la République maçonnique italienne ; autrement dit, il perd du même coup les sources de revenus qui assuraient l'indépendance du Saint-Siège vis-à-vis des puissances temporelles. Un grand pays catholique, il va en trouver un qui s'impose très logiquement à lui, pour des raisons autant matérielles et

spirituelles qu'historiques ; ce grand pays catholique, c'est la France ! Sans doute s'est-il souvenu opportunément que la France millénaire des Rois très chrétiens a été la grande protectrice de Rome et du Chef de la chrétienté ; et sans doute avait-il légitimement l'espoir d'avoir frappé à la bonne porte.

Seulement la France, Fille aînée de l'Église, est devenue à son tour définitivement républicaine ; une république résolument judéo-maçonnique... Toutefois, les républicains français ne restent pas sourds aux sollicitations du pape, et lui prêtent même une oreille attentive voire complaisante que l'on peut interpréter ainsi : d'accord, nous vous soutenons, c'est-à-dire nous participons aux bonnes œuvres du Vatican ; en contrepartie, vous, Saint-Père, vous exhortez les catholiques Français à accepter le régime Républicain ; vous les incitez à devenir politiquement républicains. Or à cette époque, les catholiques ne voulaient surtout pas entendre parler de république ; les révolutions, la guerre civile permanente, les guerres d'Empires à répétition, ils en avaient assez ; de plus ils conservaient le souvenir terrible de la Grande révolution de 1789, et de celles qui ont suivi ; elles n'étaient point si lointaines et les historiens républicains n'avaient pas encore travesti l'Histoire pour les transformer en épopées à la gloire de la République...

Voici donc quelques extraits de cette relativement courte encyclique de huit pages adressée aux catholiques Français en forme de lettre pastorale, qui montre sans ambiguïté le cheminement intellectuel du Pape pour les inciter, les obliger, à se SOUMETTRE à la République Française. Léon XIII lance donc une adresse *ad hominem* au peuple français :

Au milieu des sollicitudes de l'Église universelle, bien des fois dans le cours de Notre Pontificat Nous Nous sommes plu à témoigner de Notre affection pour la France et pour son noble peuple. Et Nous avons voulu, par une de nos Encycliques encore présente à la mémoire de tous, dire solennellement, sur ce sujet, tout le fond de Notre âme.

Plus loin, le pape ajoute :

En pénétrant à fond, à l'heure présente encore, la portée du vaste complot que certains hommes ont formé d'anéantir en France le christianisme, et l'animosité qu'ils mettent à poursuivre la réalisation de leur dessein, foulant aux pieds les plus élémentaires notions de liberté et de justice pour le sentiment de la majorité de la nation, et de respect pour les droits inaliénables de l'Église catholique, comment ne serions-Nous pas saisi d'une vive douleur ? Et quand Nous voyons se révéler, l'une après l'autre, les conséquences funestes de ces coupables attaques qui conspirent à la ruine des mœurs, de la religion et même des intérêts politiques sagement compris, comment exprimer les amertumes qui Nous inondent et les appréhensions qui nous assiègent ?

Donc, le Saint-Père établit clairement le constat des attaques incessantes menées par les francs-maçons Républicains contre l'Église de France et les catholiques, dans la période que j'ai citée plus haut : de 1880 à la parution de l'encyclique : l'espace de 12 ans.

Et aujourd'hui encore, dit-il, Nous croyons opportun, nécessaire même, d'élever de nouveau la voix, pour exhorter plus instamment, Nous ne dirons pas seulement les catholiques, mais tous les Français honnêtes et sensés à repousser loin d'eux tout germe de dissentiments politiques, afin de consacrer uniquement leurs forces à la pacification de leur patrie.

(...) Dans les catholiques français, le sentiment religieux doit être encore plus profond et plus universel, puisqu'ils ont le bonheur d'appartenir à la vraie religion.

Il ajoute :

Il est évident que la religion catholique, par le fait même qu'elle est la vraie Église de Jésus-Christ, possède plus que toute autre l'efficacité voulue pour bien régler la vie, dans la société comme dans l'individu. En faut-il un éclatant exemple ? La France elle-même le fournit. — À

mesure qu'elle progressait dans la foi chrétienne, on la voyait monter graduellement à cette grandeur morale qu'elle atteignit, comme puissance politique et militaire. C'est qu'à la générosité naturelle de son cœur, la charité chrétienne était venue ajouter une abondante source de nouvelles énergies ; c'est que Son activité merveilleuse avait rencontré, tout à la fois comme aiguillon, lumière directive et garantie de constance, cette foi chrétienne qui, par la main de la France, traça dans les annales du genre humain des pages si glorieuses.

Renoncer à de telles gloires, aucun Français, quelles que soient par ailleurs ses convictions, ne l'oserait ; ce serait renier la patrie.

Autrement dit, nous ne sommes plus dans l'élan spirituel mais dans une réflexion politique subtilement amenée. Le Pape nous gratifie, nous Français, de toutes les vertus, faisant de la France un modèle de haute civilisation chrétienne... Manifestement, le Saint-Père aime la France et les Français... Mais comment faut-il prendre ce compliment élogieux ? Ne serait-ce point un amour intéressé ? Ou le baiser qui tue ? Je n'ose prononcer le nom de Judas. C'est ce que nous allons essayer de comprendre.

Le Saint Père dit ceci : *Par conséquent, lorsque les nouveaux gouvernements qui représentent cet immuable pouvoir sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient.*

Il vient de donner les mots clés de l'affaire : « immuable pouvoir... réclamé, voire imposé ».

Mais une difficulté se présente, observe-t-il : « Cette république, fait-on remarquer, est animée de sentiments si antichrétiens que les hommes honnêtes, et beaucoup plus les catholiques, ne pourraient consciencieusement l'accepter. » Voilà surtout ce qui a donné naissance aux dissentiments et les a aggravés. On eût évité ces regrettables divergences, si l'on avait su tenir soigneusement compte de la distinction considérable qu'il y a entre Pouvoirs constitués et Législation.

Nous y voilà : *Pouvoirs constitués et Législation*. Tout est dans cette distinction nominative. Il fait savoir par-là, au citoyen catholique de France, que celui-ci doit se soumettre aux pouvoirs constitués légitimes, c'est-à-dire à « l'immuable pouvoir », mais il peut utiliser la loi pour se faire entendre ; et puisqu'il a ce pouvoir de se faire entendre, il doit donc entrer en politique et ne pas se dresser contre l'institution fondamentale qu'il ne nomme pas : la République, c'est-à-dire « l'immuable pouvoir » ; il précise en disant que les gens de bien doivent s'unir pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes de la législation, donc de la représentation parlementaire.

Et il ajoute :

Pauvre France ! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait, si cette législation, loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation [antycléricale], qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands.

Ce qu'ignore encore le Saint-Père, ou qu'il feint d'ignorer, c'est que justement la France va s'enfoncer dans la « déviation », et cela à cause ou en raison même du mot d'ordre implicite qu'il formule dans son encyclique : la soumission à la République. Il faut noter que dans le texte, s'il ne prononce jamais le mot « République », sauf une fois pour des raisons secondaires, il ne prononce pas davantage le mot « ralliement ». Devant les réticences et le peu d'empressement des catholiques français à manifester leur zèle républicain, le ton va changer ; dans une lettre ultérieure aux Cardinaux, destinée à être diffusée au clergé et aux fidèles, il enfonce le clou ; de l'aimable sollicitation on passe à l'injonction comminatoire : « **Acceptez la République, c'est-à-dire le pouvoir constitué et existant parmi vous, respectez-le, soyez-lui soumis, comme représentant le pouvoir venu de Dieu.** » **La République, pouvoir venu de Dieu !...** On croit rêver ! (1) Cette fois, il nomme la République, et, dans l'instant même où il

la nomme, lui confère une dignité divine. Il est difficile de croire que le Saint-Père ait pu consigner de tels propos, et les couvrir de sa haute et sainte autorité. Et pourtant !...

*

Les premiers résultats ne vont pas se faire attendre ; ils vont se révéler violents et sans appel pour les fidèles et le clergé catholique français. Dix ans après *Au milieu des sollicitudes*, une nouvelle salve de lois anticatholiques va ébranler définitivement les colonnes de l'Église de France. Le « **pouvoir venu de Dieu** », le voici en action :

1. Loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations « interdisant l'enseignement aux congrégations non autorisées »

2. Décret de juin-juillet 1902 fermant les établissements des congrégations d'enseignement.

3. Refus d'autorisation (mars-juin 1903) des congrégations enseignantes et prêchantes.

4. Loi du 17 juillet 1903 réglant la spoliation des congrégations.

5. Loi du 7 juillet 1904 interdisant l'enseignement aux congrégations.

6. Loi du 9 décembre 1905, décidant de la séparation des Églises et de l'État, qui provoquera dans la foulée l'affaire des Inventaires. Notez bien : séparation des Églises au pluriel et de l'État, exception faite de L'État et de la franc-maçonnerie, la franc-maçonnerie étant l'Église satanique fondatrice de la République !

7. Loi du 13 avril 1908, attribuant les biens ecclésiastiques aux communes.

Sans oublier la loi de 1904, ordonnant la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Vatican...

Léon XIII étant mort le 20 juillet 1903, il ne pourra voir les effets désastreux de ce que l'on appellera désormais le *Ralliement*... A-t-il été trahi par la République maçonnique qui n'aurait pas tenu ses engagements ? Que nenni ! Les Républicains français n'ont jamais transigé sur le contenu de la politique intérieure de la France ; on les voit mal, d'ailleurs, se plier aux ukases du Vatican. S'agit-il donc d'un marché de dupes, s'il y a eu marché ? On peut s'essayer à risquer une réponse : « Voilà, Très Saint-Père, nous autres, Républicains, avons répondu à votre sollicitation en échange du Ralliement des catholiques à la République française. Maintenant, nous sommes quittes ! » Autrement dit, Léon XIII, lui le chef spirituel de la Chrétienté, le Vicaire du Christ, a-t-il été assez naïf au point de vendre (au sens le plus vénal du terme) l'âme de ses ouailles au Diable pour sauver la Papauté ? Ou est-ce un acte délibéré ?

Bien sûr, je fais cette interprétation osée à titre personnel, et peut-être n'aurons-nous jamais la Réponse ; l'auteur ne va pas jusque-là, mais il rapporte de nombreux éléments le suggérant. Et nous allons avoir à nous poser de nouveau la question plus loin.

Entre la publication de l'encyclique et le concile Vatican II, en 1962, il se passe environ 70 ans ; cinq Papes vont succéder à Léon XIII ; Pie X et Pie XII vont tenter de retourner la situation ; mais Benoît XV et Pie XI vont au contraire l'aggraver, l'institutionnaliser. Quoi qu'il en soit, le ralliement des catholiques français à la République ne sera plus jamais remis en question. Jean XXIII ouvrira le Concile Vatican II qui arrivera en point d'orgue, comme le véritable aboutissement du Ralliement et le signe patent de l'effondrement de l'Église catholique.

Les répercussions du Ralliement dans les grand pays historiquement catholiques vont être considérables, parfois même virer au drame. Si le catholicisme peut se parer de son universalité, la franc-maçonnerie l'est tout autant au moins sur Terre ; ce n'est pas le même universalisme, mais, comme entité occulte, l'universalisme maçonnique terrestre agit partout. La déchristianisation garibaldienne ayant déjà fait son œuvre au temps de l'unité italienne et de l'instauration de la République, le Ralliement, destiné spécialement à la France, va produire les mêmes effets, avec plus ou moins d'intensité selon les cas, dans les pays suivants : Irlande, Belgique, Suisse,

Allemagne, Autriche, Canada, Portugal, Espagne, Mexique... Dans ces deux derniers pays, il aboutira à la guerre civile. En Espagne, dès la République proclamée en 1931, les autorités républicaines prendront des décisions similaires à la France ; si bien que quelques temps plus tard, les mêmes autorités pourront déclarer triomphalement : « L'Espagne a cessé d'être catholique ». Le marxisme est bien implanté à cette époque ; les républicains sont ouvertement communistes. La guerre civile d'Espagne, de 1936 à 1939, fut tout autant une guerre religieuse que sociale et politique... Plusieurs milliers de religieux furent massacrés (7 à 8000, selon les chiffres officiels : probablement le double ; les pertes civiles totales seront de l'ordre de 350 à 400000 morts) ; de nombreux édifices, églises, couvents, seront incendiés, des lieux de cultes, des sépultures profanés, des archives et des œuvres d'art détruites...

En 1939, Pie XI avait beau dénoncer « la haine satanique des républicains », quelques années plus tôt, lors de l'avènement de la République et de l'adhésion des évêques espagnols à la nouvelle constitution, il n'y trouva aucune objection ; l'Église d'Espagne rallia la république sans réticence ; puis les républicains répondirent par une guerre sans merci contre l'Église catholique et les fidèles : le piège s'était refermé.

Au Mexique, la guerre des Cristeros (1926-1929) se déroule de façon claire et évidente entre l'État républicain maçonnique et les catholiques ; plus précisément une guerre sans merci contre le peuple catholique, qui portera le nom de Cristiada ou Christiade ; elle constituera une phase particulière dans le prolongement de la Révolution mexicaine. À peine élu Président du Mexique en 1924, Plutarco Elias Calles, socialiste, franc-maçon et athée radical, n'a qu'une idée en tête : extirper la religion catholique du Mexique. Il applique strictement les dispositions anticléricales de la Constitution mexicaine de 1917, connues sous le nom de « Loi Calles ». Les organisations catholiques s'émeuvent, tentent la négociation. Face au refus obstiné du gouvernement, elles entrent en résistance et multiplient les manifestations pacifiques. Le gouvernement restant sourd à leur opposition et persistant dans son refus de toutes négociations, le mouvement se durcit. Les insurgés lancent un appel au boycott économique. Beaucoup de catholiques détiennent des positions importantes dans l'économie du Mexique. En réponse, le gouvernement Calles multiplie intimidations, arrestations arbitraires, exécutions. Dès lors, des catholiques vont se soulever pour défendre leur foi, leur raison d'être, leur identité spirituelle, et... leur peau. Sous la bannière du Christ-Roi, la riposte armée part de l'État de Jalisco et va enflammer une grande partie du Mexique. Cette fois, l'armée est du côté du pouvoir. Une guerre de religion dure et impitoyable de près de trois ans, qui fera encore des dizaines de milliers de victimes catholiques.

Suite à l'intervention de l'ambassadeur des États-Unis, Dwight Morrow, des évêques mexicains et de Pie XI, les représentants de l'Église signent avec le gouvernement un mémorandum connu sous le nom d'*Arreglos* ; en conséquence, les Cristeros déposent les armes et les organisations catholiques activistes se sabordent. Le gouvernement profitera de l'armistice pour pourchasser les chefs de la rébellion ; 500 d'entre eux et 5000 Cristeros seront exécutés. Une fois de plus, le Vatican avait trahi les siens. Les derniers Cristeros fuiront aux États-Unis ou seront exterminés.

Écoutons ce que rapporte Philippe Prévost : « *À la colère des Cristeros, conscients qu'on les livrait à leurs bourreaux, répondit la joie des francs-maçons. Lors d'un grand banquet organisé le 27 juillet 1929 pour le solstice d'été, Emilio Portes Gil, le successeur de Calles, déclara : "Le clergé a reconnu intégralement l'État. Il a déclaré sans réserve qu'il se soumettait strictement à nos lois. Je ne pouvais tout de même pas refuser aux catholiques le droit de se soumettre aux lois. (...) Je m'engage, devant la maçonnerie, à faire respecter cette législation. Au Mexique, l'État et la maçonnerie forment une seule et même réalité, car les hommes qui assurent le pouvoir depuis des années sont toujours restés solidaires des principes révolutionnaires de la maçonnerie."* »

Est-il possible d'être plus clair et plus explicite ? J'attends de M. Hollande ou de ses successeurs qu'ils fassent preuve de la même franchise que leur collègue mexicain, 85 ans plus tôt, et qu'ils avouent officiellement ce que nous savons tous : que la République française et la franc-maçonnerie « *forment une seule et même réalité* ». Nous saurons au moins à quoi nous en tenir.

*

Revenons en France. À l'exception de la querelle des inventaires durant lesquels la République fit donner la police et l'armée pour ouvrir les églises et les monastères et les livrer au pillage, il n'y eut pas de violences portées à leur paroxysme avec la même rage destructrice. Le successeur de Léon XIII, Pie X, se montra très en retrait du Ralliement, mais son pontificat ne fut pas assez long pour revenir sur les erreurs de son prédécesseur. D'autre part, la guerre de 14-18 allait faire passer au second plan la guerre anticatholique que menaient sans relâche les autorités républicaines. Mais dès la fin des hostilités militaires et les quelques années de consensus patriotique qui suivirent (Chambre bleu horizon, Bloc national, 1919), les hostilités antireligieuses reprirent contre les catholiques dès l'arrivée du Cartel des gauches au pouvoir en 1924, avec le soutien de deux papes, Benoît XV et Pie XI, qui, dans la continuité de leur prédécesseur, ne transigeront jamais sur le Ralliement. Le principe de reconnaissance et d'adhésion des catholiques à la République était définitivement acquis.

En obligeant les catholiques, dont le poids politique était considérable, à rallier la République, Léon XIII avait jeté les fidèles dans les bras des pires ennemis de la fille aînée de l'Église ; autant dire dans les bras de Satan qui rit sous cape. L'application du fameux principe de soumission à « l'immutabilité des autorités constituées » et de l'action par la législation se révélait un leurre, et ne pouvait que mettre politiquement les catholiques dans l'embarras ; royalisme et catholicisme étaient fusionnels ; mais sans la monarchie, sans des structures aristocratiques appropriées, totalement dépassées au sens qu'elles n'avaient plus d'appui nobiliaire légitime ni crédible, le royalisme n'était plus qu'un nom, une nostalgie ; les royalistes, pourtant majoritaires à l'assemblée au lendemain de l'abdication de Napoléon III, seront balayés par les républicains. D'autre part, le catholicisme est une religion — il est la religion —, c'est-à-dire une force morale et spirituelle ; en aucun cas, il ne saurait être confondu avec un mouvement politique ; si bien que les catholiques se retrouveront sans représentation politique ; ils resteront nus et désemparés devant l'inflexible pouvoir républicain.

Proie facile qui ne demandait qu'à s'offrir au premier intéressé, une grande partie des fidèles français du christianisme va être entraînée par un puissant courant né du Ralliement : la démocratie chrétienne. Sous cette vague appellation passe-partout désignant une certaine bourgeoisie catholique décidée à se fondre dans le marais républicain, quitte à renier sa foi et ses croyances, se cache en réalité ce qu'on appellera la crise moderniste ; autrement dit la naissance et la domination d'un dérive moderniste et progressiste sapant gravement les fondements spirituels de la religion catholique ; comprenons : moderniste au sens liturgique et dogmatique ; progressiste au sens d'une adhésion idéologique sans réticence au libéralisme et au social-bolchevisme. La perversion était totale.

Toutefois, un mouvement va naître en réaction à cette dérive perverse que représentent le Ralliement et le courant moderniste-progressiste de l'Église : l'Action Française ; ce mouvement à la fois nationaliste et royaliste sera dirigé par un homme qui imprimera de sa haute personnalité son orientation et sa doctrine : Charles Maurras. Celui-ci, paradoxalement, est un incroyant, ou ce qu'on appelle un agnostique. Cependant, sur le plan moral et politique, il est en phase avec l'esprit général du catholicisme. L'Action Française va connaître une expansion remarquable. Mais ce n'est toujours pas un mouvement politique ; seulement un courant de pensée de type contre-révolutionnaire néo-royaliste. Il n'empêche que la République et l'Église moderniste y voient quand même un grand danger. Le Vatican, sous le pontificat de Pie XI, va réagir vigoureusement : il condamne l'Action Française en 1926, au point de menacer d'excom-

munication jusqu'aux lecteurs des publications du mouvement. Le Pape et les évêques étaient encore à cette époque très obéis des fidèles sur le plan temporel. En dépit de la levée de l'interdiction par Pie XII en 1939, l'Action Française ne se relèvera jamais de cette condamnation.

Dans le même temps, l'Église de France organise des contre-feux et crée des mouvements dits d'Action catholique en direction de la jeunesse, bien connus sous les acronymes de JEC, JOC, JAC, et ainsi de suite... Notons que tous ces mouvements à vocation sociale visaient autant à détacher la jeunesse de l'attraction de l'Action Française (AC contre AF), qu'à l'orienter vers la nouvelle Église modern-progressiste. Ces dérives vont aboutir en 1962 au concile Vatican II, que l'on pourrait résumer comme une tentative de « protestantisation » du culte catholique ; l'Église catholique traditionnelle issue de la contre-réforme tridentine, véritable époque charnière de l'histoire de l'Église, va littéralement se désintégrer et s'égarer dans toutes les formes de démagogie moderniste les plus scandaleuses ; la pratique religieuse s'effondre, les vocations aussi ; les églises se vident. Certains iront jusqu'à dire que le catholicisme a perdu depuis Vatican II le sens de Dieu, l'intelligence de la foi ; et l'on passe ainsi de la théologie à une idéologie conciliaire progressiste nettement située à gauche, comme d'une simple formalité. Seule surnage sur le désastre le courant traditionaliste ultra minoritaire de Mgr Lefebvre, qui va se construire en prenant le contrepied systématique des grandes orientations « novatrices » de Vatican II. Les Pères avaient simplement oublié que si l'Église catholique était de tous les temps, il était normal qu'elle soit DANS son temps ; en revanche elle n'était pas et ne serait jamais DE son temps.

*

Sur le plan politique, les catholiques n'ayant jamais trouvé chaussure à leur pied, se dispersent, se diluent, se dissolvent dans les différents mouvements politiques républicains de « droite » et de gauche ; la religion catholique s'est affadie, tant sur le plan de la foi que sur le plan des œuvres (en fait, la République s'est substituée à ses œuvres) ; elle ne constitue plus le socle spirituel et civilisationnel de référence pour la plupart des Français. La République judéo-maçonnique française, dans son combat acharné contre le catholicisme, triomphe sur toute la ligne. Le matérialisme hédoniste le plus moralement réducteur, le plus spirituellement stérilisant, a remplacé la foi dans les cœurs et les esprits ; le supermarché, temple de la consommation, a remplacé tout à la fois l'église et le marché paysan traditionnel. Comme attendu, le Ralliement a produit tous ses effets vénéneux ; la parole de Jésus « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » est devenue sous le sceau de la trahison : « Soumettez-vous à César et oubliez le reste ».

J'ignore si, sur la longueur de cette lente décadence spirituelle et morale qu'elle connaît aujourd'hui, l'Église conciliaire de France est fière d'elle-même, de ce qu'elle est devenue, des ravages qu'elle a produit dans les consciences ; mais une chose est sûre : les Français sentent confusément, et de plus en plus, qu'ils sont en train de perdre quelque chose d'important, quelque chose d'immanent et de transcendant qu'ils ne savent pas définir, qui les dépasse, ayant vaguement conscience que cela pourrait aboutir non seulement à l'anéantissement de leur identité profonde, mais peut-être bien à la disparition du genre humain.

Avec le gouvernement Hollande, les Républicains francs-maçons pensaient qu'ils allaient achever leur œuvre démoniaque de démolition de la civilisation française, héritière de la plus ancienne et de la plus assurée tradition helléno-chrétienne, et qu'il suffirait de quelques coups de boutoirs socio-anthropologiques pour la mettre définitivement hors-jeu et ériger l'Homme Nouveau à sa place. Ils ont cru que l'affaire ne serait qu'une simple formalité, qu'elle passerait comme une lettre à la poste. Ils ont appris à leurs dépens qu'il n'en était rien. Et s'ils pensent encore qu'il ne suffit que d'évoquer les « Lumières » progressistes qu'ils confondent avec leurs illusions vénéneuses pour chasser ce qu'ils croient être l'obscurantisme et les superstitions

passéistes, alors ils manquent d'éclairage et feraient bien de revoir leurs classiques : il y a loin de la coupe aux lèvres, de l'utopie hasardeuse à la certitude éprouvée du monde réel.

Je dois conclure... et cependant, il ne saurait y avoir de conclusion à quelque chose qui ne connaît pas de terme : la lutte de Satan contre Dieu, la lutte éternelle du Bien et du Mal, jamais finie, toujours recommencée ; je voudrais bien savoir ce que les gens, qui se font ou se sont fait les pires ennemis de la religion catholique, ont à lui reprocher ?... Oh, rassurez-vous, je ne suis pas naïf au point d'ignorer les arguments de ses adversaires... Une chronique comme celle-ci suffirait à peine à les énumérer ; mais quels pauvres arguments, si dérisoires ! Ils sont d'une inconsistance intellectuelle confondante face à leur prétention orgueilleuse de juger ce qui relève de l'ordre surnaturel, c'est-à-dire de tout ce qui nous dépasse dans l'absolu et le merveilleux.

Le résultat de tout cela est que les catholiques ont été trompés par leurs chefs spirituels ; République et catholicisme apparaissent plus que jamais incompatibles et fondamentalement contradictoires. Si j'avais un humble conseil à donner à mes compatriotes, ce serait de leur dire : revenez à la foi vivante et active de vos Pères. Quelque chose me dit que dans les années à venir, vous allez en éprouver un immense besoin salvateur. Praticants ou non praticants, retrouvez cette foi d'antan, cette vertu profonde au sens ancien qui a fait la force de notre nation, cette foi qui déplace les montagnes comme le suggère encore Jésus, et là, je parle toujours en politique : « *Si un jour vous avez la foi gros comme un grain de sénevé, vous direz à cette montagne : "Passe d'ici là-bas", et elle y passera. Rien ne vous sera impossible.* »

Encore un détail, mais un détail qui a toute son importance... Huit ans auparavant, Léon XIII publiait la Lettre encyclique *Humanum Genus* (Genre Humain) condamnant le relativisme moral et philosophique de la franc-maçonnerie. Dans cette encyclique, au demeurant excellente et très actuelle, le Pape n'y va pas de main morte ; il cogne à tout rompre sur la secte ; il va fort, au point de la qualifier par trois fois d'organisation « criminelle ». On ne profère pas une telle diatribe avec des mots si forts, sans que la secte du Diable ne rende les coups à sa façon. Alors, je me pose cette question : entre le Léon XIII antimaçonnique combatif d'*Humanum Genus* de 1884, et le même Léon XIII « néo-républicain » d'*Au milieu des Sollicitudes* de 1892, appelant les catholiques français à se soumettre à la République maçonnique, que s'est-il réellement passé au Vatican, dans cet espace de huit années, pour que le Saint Père ait été poussé à opérer un tel retournement — disons diplomatique — à 180° ? (2012)

1. La République Française, véritable pandémonium de perdition, pouvoir venu de Dieu ?... Il y a là une contradiction criante, presque surréaliste, susceptible d'embrouiller les esprits. Nous voulons bien admettre, vu le contexte de l'époque, qu'il eût été difficile pour le Saint-Père d'affirmer que le pouvoir républicain venait de Satan ; tout catholique un tant soit peu éclairé sait que tout pouvoir temporel sur terre, le bien comme le mal, vient de Dieu, le mal étant la conséquence du péché originel ; il le sait d'autant plus que le pouvoir monarchique de nos rois, et cela depuis le baptême de Clovis 1^{er} roi des Francs, vient de Dieu (ou de l'ordre naturel pour les non-croyants), et qu'il fait du roi le lieutenant du Christ. Entretenir une telle contradiction à propos de la République sans qu'elle ait été ultérieurement contextualisée, sinon corrigée, par les princes de l'Église, relève de l'escroquerie intellectuelle ; cette position papale aurait trouvé sa justification chez saint Paul, dans ce passage de *Romains*, abusivement interprété : « *Que toute personne soit soumise aux autorités constituées ; car il n'y a d'autorité que par Dieu. Ainsi donc celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre divin, et les rebelles attireront sur eux la condamnation.* » ; passage devant être remis dans le contexte historique de l'époque quand saint Paul tient ces propos ; une époque relevant du temps des persécutions des chrétiens, alors même que l'Église naissante n'est encore qu'un frêle esquif, et n'a donc rien à voir avec ce que peut être l'Église institutionnelle de 1892. Une telle maladresse interroge notre conscience sur les graves conséquences résultant du Ralliement dans les drames qui, par la suite, bouleverseront la France mais aussi l'équilibre du monde, et mettrons le christianisme à mal.
